

**Report to
Rapport au :**

**Council
au Conseil
8 February 2017 / Le 8 février 2017**

**Submitted on February 8, 2017
Soumis le 8 février 2017**

**Submitted by
Soumis par :
Steve Kanellakos, City Manager / Directeur municipal**

**Contact Person
Personne-ressource :
Marianne Phillips, Director, Human Resources / Directrice, Service des
ressources humaines 613-580-2424 ext./poste 43003,
Marianne.Phillips@ottawa.ca**

**Ward/quartier: CITY WIDE / À
L'ÉCHELLE DE LA VILLE**

**File Number/N° de dossier: ACS2017-
CMR-OCM-0001**

OBJET: POLITIQUE DE BILINGUISME – EXEMPTION - DIRECTEUR GÉNÉRAL DE LA PLANIFICATION, DE L'INFRASTRUCTURE ET DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE – À *HUIS CLOS* – RENSEIGNEMENTS PERSONNELS AU SUJET D'UNE PERSONNE POUVANT ÊTRE IDENTIFIÉE. RELATIONS DE TRAVAIL OU NÉGOCIATIONS AVEC LES EMPLOYÉS. DATE DE LA PUBLICATION DU RAPPORT : SOUS RÉSERVE DE L'APPROBATION DU CONSEIL

SUBJECT : BILINGUALISM POLICY – EXEMPTION - GENERAL MANAGER OF PLANNING, INFRASTRUCTURE AND ECONOMIC DEVELOPMENT – *IN CAMERA* – PERSONAL MATTERS ABOUT AN IDENTIFIABLE INDIVIDUAL. – LABOUR RELATIONS OR EMPLOYEE NEGOTIATIONS - REPORTING OUT DATE: UPON COUNCIL APPROVAL

REPORT RECOMMENDATIONS

That City Council approve an exemption pursuant to Section R.6.3.1.(i) of the Bilingualism Policy for the successful candidate to the Senior Management Team, Mr. Stephen Willis, as General Manager of Planning, Infrastructure and Economic Development, as described in this report.

RECOMMANDATIONS DU RAPPORT

Que le Conseil approuve l'exemption en vertu de l'article R.6.3.1 (i) de la Politique de bilinguisme pour le candidat retenu pour l'équipe de direction, M. Stephen Willis, à titre de directeur général de la Direction générale de la planification, de l'infrastructure et du développement économique, comme décrit dans le présent rapport

CONTEXTE

Le 13 juillet 2016, le directeur municipal remettait un rapport au Conseil municipal sur le remaniement organisationnel de la Ville, exercice qui visait à simplifier la structure de la haute direction et à améliorer dans son ensemble l'efficacité de l'administration municipale. On a alors annoncé que John Moser « dirigerait la nouvelle Direction générale de la planification, de l'infrastructure et du développement économique à titre intérimaire le temps de recruter le nouveau directeur général ».

Recrutement d'un directeur général pour la Direction générale de la planification, de l'infrastructure et du développement économique

Le recrutement d'un directeur général pour la Direction générale de la planification, de l'infrastructure et du développement économique a été lancé à l'automne 2016, dans la foulée de la deuxième phase du remaniement organisationnel qui s'est déroulée en octobre. La firme Odgers Berndtson, inscrite à la liste d'offres à commande, a été choisie pour procéder au recrutement et mener une recherche exhaustive et mondiale. Odgers Berndtson a été informée que le poste était désigné bilingue et, à ce titre, a reçu des instructions pour la recherche active de candidats bilingues. Odgers Berndtson a reconnu qu'il était difficile dans le marché du travail actuel de recruter des candidats possédant les compétences requises pour le poste en question.

Odgers Berndtson nous a indiqué qu'après avoir répertorié et contacté 400 sources et candidats potentiels, les dossiers de 150 personnes ont été examinés. À la suite d'une

évaluation plus poussée, dix-huit profils de candidats ont été présentés au directeur municipal aux fins d'analyse; sept candidats étaient bilingues. En fin de compte, douze candidats ont été choisis par le comité de sélection en consultation avec Odgers Berndston pour être reçus en entrevue et quatre d'entre eux étaient bilingues.

Outre le directeur municipal, le comité de sélection était composé des membres suivants de l'équipe de la haute direction de la Ville:

1. John Manconi, directeur général, Direction générale des transports;
2. Marian Simulik, directrice générale et trésorière municipale, Direction générale des services organisationnels
3. John Moser, directeur général par intérim, Direction générale de la planification, de l'infrastructure et du développement économique

Après trois rondes d'entrevues, le comité de sélection du poste de directeur général, Direction générale de la planification, de l'infrastructure et du développement économique, a déterminé que Stephen Willis était le candidat le plus qualifié pour occuper le poste.

DISCUSSION

En tant que directeur général, Direction de l'aménagement de la capitale, Commission de la capitale nationale, M. Willis était responsable de l'aménagement et des transports pour l'ensemble des terres fédérales dans la région de la capitale nationale, de l'utilisation des terres fédérales et des approbations environnementales, des projets de design et de construction pour un budget d'immobilisations de 30 millions de dollars ainsi que de l'acquisition, de la vente et de l'aménagement des biens-fonds. Le candidat a déjà suivi plus de trois ans de formation linguistique en français donnée par le gouvernement fédéral. Le candidat retenu a indiqué sa volonté de poursuivre sa formation afin de devenir bilingue conformément à la politique de désignation bilingue de la Ville et, si le Conseil accorde cette exemption, ses progrès seront mesurés dans le cadre du processus annuel d'évaluation du rendement.

Politique de bilinguisme

Le 9 mai 2001, le Conseil a approuvé la prorogation de l'ancienne politique de bilinguisme de la Ville d'Ottawa. L'article R.6.3.1 (i) de la Politique de bilinguisme se lit comme suit :

Qu'à compter d'aujourd'hui, tous les candidats externes considérés pour des postes de gestion de niveau 1 à 3 soient bilingues. Les seules exceptions, après qu'un vaste effort de recrutement a été déployé, devront obtenir l'approbation du Conseil.

Comme stipulé précédemment, une exemption approuvée par le Conseil à l'exigence de la Politique de bilinguisme selon laquelle « tous les candidats externes considérés pour des postes de gestion de niveau 1 à 3 soient bilingues » ne contient qu'une composante expresse. En fait, *les seules exceptions* à cette exigence de bilinguisme ne peuvent être prises en considération par le Conseil qu'après le déploiement d'un vaste effort de recrutement. Comme la politique ne définit pas expressément le terme « vaste », il est suggéré d'utiliser une définition en langage simple pour l'interpréter. À cet égard, la définition du dictionnaire du terme « vaste » renvoie à la notion de « étendu dans sa portée ou son action » ou « qui offre un grand nombre d'aspects ». Si l'on compare l'expression « vaste effort de recrutement » aux mesures prises par le directeur municipal et la firme Odgers Berndtson, le directeur municipal, en consultation avec le greffier municipal et l'avocat général, est d'avis que le processus de sélection dans le cas qui nous occupe représente un « vaste effort de recrutement » conformément à la *Politique de bilinguisme*.

À la lumière de ce qui précède, et compte tenu de l'intention du candidat de devenir bilingue, le directeur municipal demande au Conseil d'approuver une exemption à l'article R.6.3.1 (i) de la *Politique de bilinguisme* dans le cas de M. Willis.

RÉPERCUSSIONS SUR LES ZONES RURALES

Il n'y a pas de répercussions pour le secteur rural

CONSULTATION

Étant donné que ce rapport est confidentiel et à caractère administratif, aucune consultation publique n'a eu lieu.

RÉPERCUSSIONS JURIDIQUES

Il n'y a pas d'empêchement de nature juridique à l'étude par le Conseil de la recommandation formulée dans ce rapport.

RÉPERCUSSIONS SUR LE PLAN DE LA GESTION DES RISQUES

Aucune répercussion sur le plan de la gestion des risques n'est associée au présent rapport.

RÉPERCUSSIONS FINANCIÈRES

Aucune répercussion financière n'est associée au présent rapport.

RÉPERCUSSIONS SUR L'ACCESSIBILITÉ

Il n'y a pas d'impact en matière d'accessibilité lié à la mise en œuvre de la recommandation formulée dans ce rapport.

PRIORITÉS DU MANDAT DU CONSEIL

Il n'y a pas de priorités pour le mandat du Conseil associées à ce rapport.

DOCUMENTS À L'APPUI

Document 1 - Curriculum vitæ de Stephen Willis. Ce document est de nature confidentielle parce qu'il contient des renseignements personnels au sujet d'une personne pouvant être identifiée.

SUITE À DONNER

Si cette exemption est accordée, le directeur municipal en informera le candidat. Le Bureau du directeur municipal aura en sa possession une biographie de M. Willis qui répond à toutes les exigences en matière de confidentialité de la *Loi sur l'accès à l'information municipale et la protection de la vie privée*.